Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260223-2026_09-DE

Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 23 février 2026

L'an deux mil vingt-six et 23 février, à 18 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 17 février 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 10 – Nombre de présents et représentés : 12

Etaient présents		Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Anne Émilie LE VERGER, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Nathalie MÉLOU donne pouvoir à Solène LE NORMAND Bertrand RENIER
Secrétaire de séance		Richard LE CARRÉ

✔ Rénovation énergétique de l'école : Plus-value lot n°12 Moins-value lot n°04

Délibération n° 2026-09

M. Nicolas LE GONIDEC, 2ème adjoint, fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux de rénovation énergétique de l'école. Des ajustements sont nécessaires. Des ajustements sont nécessaires pour la bonne exécution de ces derniers et donnent lieu à une plus-value pour le lot 12 et une moins-value pour le lot 04, détaillés comme suit :

LOT	DESIGNATION DES LOTS	NOM DES ENTREPRISES	PLUS-VALUE / MOINS VALUE	MONTANT
12	MÉTALLERIE	SEFRA	Plus-value renforcement charpente auvent	+ 5 900,89 € HT + 7081,07 € TTC
04	CHARPENTE BOIS	Sté BIDAULT MENUISERIE	Moins-value lisse de renforts	- 650,96 € HT - 781,15 €TTC

Entendu l'exposé de M. Nicolas LE GONIDEC,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide** le devis de l'entreprise SEFRA pour une plus-value de 5 900,89 € HT, soit 7 081,07 € TTC,

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260223-2026_09-DE

- **Valide** le devis de l'entreprise Bidault Menuiserie pour une moins-value de 650,96 € HT, soit 781,15 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Denis MANAC'H.

Certifié exécutoire par le Maire,
transmise en Préfecture le 2 mars 2026
et publiée le 2 mars 2026.

MAIRIE DE TREGOMEUR (Côtes d'Armor)